



Problème avec le papa , nous sommes TDC

Par hiti13

Bonjour

par décision de justice nous sommes moi et ma femme TDC de notre petit fils depuis 2012...il vit chez nous à 25 km de sa mère et de son père...il ont toujours l'autorité parentale...le papa a quitté son domicile conjugal pour une bonne raison il y a 2 ans...il y a 4 jours il a eu mon accord pour emmener son fils pour 2 jours ...il est donc venu le chercher chez nous en voiture avec 1 de ses 2 frères mais il a refuser obstinément de le ramener chez nous car il voulait qu'on aille le " récupérer " chez notre fille (épileptique sans véhicule) ...j'ai été choqué et ulcéré ...j'aimerais lui interdire de renouveler son intention de recommencer...soit il vient chez nous quand il veut , pour voir son fils , soit je refuserais qu'il vienne le chercher...votre conseil...merci..

Par Isadore

Bonjour,

Il faut vous référer à ce que dit le jugement concernant cette question et les éventuelles restrictions apportées au droit du père.

Par défaut, le père ayant l'autorité parentale, il décide de quand il vient prendre son fils et de quand vous pouvez le récupérer. Le tiers digne de confiance est là pour s'occuper de l'enfant au quotidien, en se pliant aux décisions des parents dans les domaines où leurs droits n'ont pas été restreints.

Si vous estimez qu'il met en danger son enfant, il faut saisir le juge qui tranchera.